

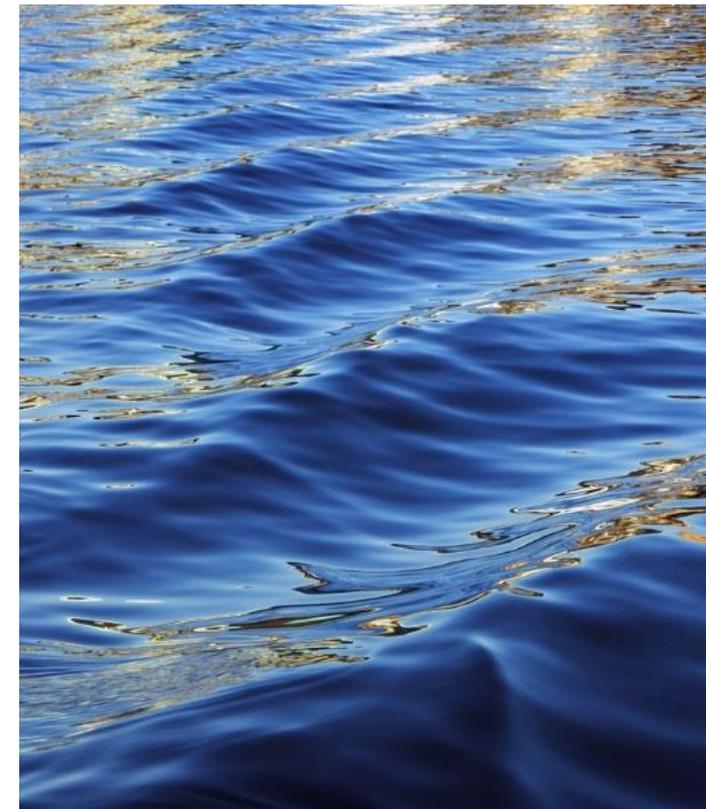


Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



Rapport Environnement

Mois de septembre 2023



Nombre de permis émis Septembre 2023

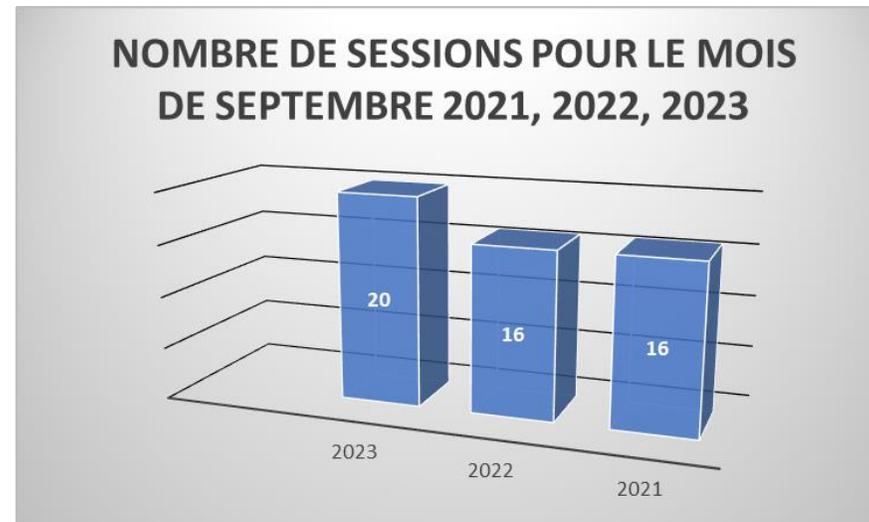
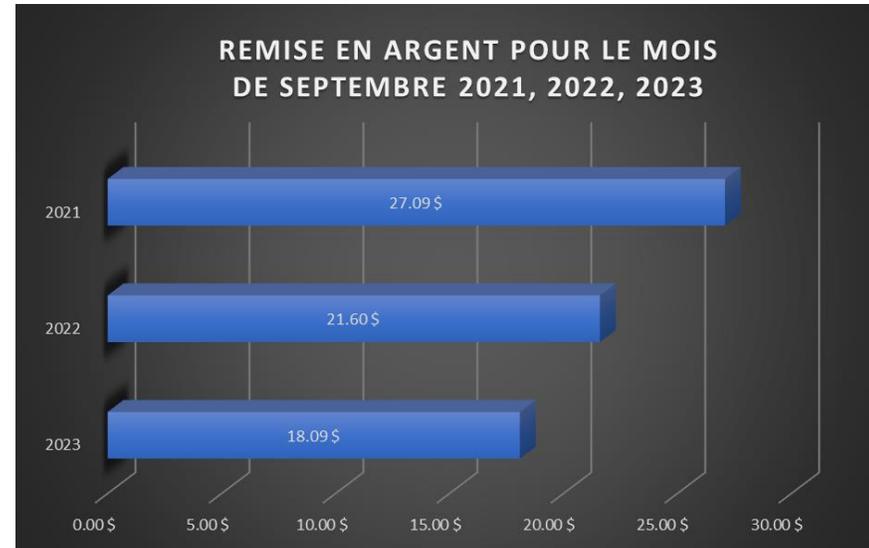


Ville de
Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson



- 25 permis d'abattage d'arbres;
- 6 permis d'installations sanitaires;
- 7 permis de puits;
- 1 permis pour un nouveau quai;
- 4 permis de déblais/remblais

Borne électrique de l'hôtel de ville



- Borne électrique 240 V sur le site de l'hôtel de ville;
- 20 sessions de recharge au cours du mois de septembre 2023;
- Pour une remise de 18,09 \$;
- Pour la même période en 2022, nous avons eu 16 sessions de recharge.

Suivi de la rencontre du CCE le 29 septembre 2023

Les points de discussions de l'ordre du jour :

- Présentation du nouveau directeur adjoint en environnement, M. Stéphane Pilon, M. Sc. Sciences de l'environnement
- Retour sur le travail de l'étudiante, Mme Stéphanie Girard, sur les bandes riveraines

Action/livrable : Mme Raymond et M. MacMillan fourniront l'information pertinente sur la signalisation par code-barre indiquant la rive protégée à la prochaine réunion du 27 octobre 2023.

Action/livrable : Afin d'informer les citoyens que des inspections seront faites sur le terrain, une ébauche de plan de communication sera préparée par M. Campeau, et déposée à la prochaine réunion du comité le 27 octobre 2023.

- Communication du 10 août 2023 de M. Roy à Mme Julie Forgues, directrice générale de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson, au sujet de la coupe mécanique de la végétation en bordure des routes et des terrains. Enjeux du déclin des pollinisateurs, des asclépiades et des papillons monarques.

Action/livrable : Le Service de l'urbanisme et de l'environnement évaluera la faisabilité d'un projet pilote pour la végétalisation d'un tronçon en bordure de la route. Échéance : CCE du 27 octobre 2023.

- Règlement municipal sur les pesticides : Présentation des modifications
- Retour sur la présentation du RDL du 26 septembre 2023 sur la sensibilité des lacs

Écocentre

Le site de l'écocentre sera revu. À la suite de la construction du nouveau garage des travaux publics, certaines dispositions seront modifiées dans l'aménagement de l'écocentre et celles-ci devraient être en vigueur au printemps – été 2024 :

- Deux accès pour permettre une fluidité de la circulation.
- Une barrière délimitant l'emplacement du site pour en contrôler l'accès.
- Relocalisation du conteneur à métal et ajout d'un conteneur de matériaux secs.

Pour le mois d'octobre, l'écocentre sera ouvert 4 jours par semaine : dimanche, mardi, vendredi et samedi.

Nous passerons à l'horaire d'hiver à partir du mois de novembre, soit 3 jours par semaine : mardi, jeudi et samedi.

Pour le dernier relevé de collectes de ARPE (3 derniers mois), le montant de la compensation est de 409,07 \$.



Informations diverses

- Entrée en fonction du nouveau directeur adjoint en environnement, M. Stéphane Pilon, M. Sc. Sciences de l'environnement;
- Projet de règlement visant la mise aux normes des installations sanitaires, en cours de réalisation;
- Projet de remplacement du règlement concernant l'utilisation des pesticides et des engrais sur le territoire de la Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson.



Suivi des surveillances du myriophylle à épis par FYTO Experts-conseils

Une dernière plongée de vérification/arrachage dans la baie du débarcadère est prévue avant l'hiver. La date de cette 6^e intervention reste à déterminer dépendamment de la température.